



TARIFS ECOLE DE MUSIQUE 2023/2024

Communauté de Communes du Pays de Sommières

Enfants/Lycéens/Étudiants

Année

EVEIL MUSICAL (moyennes et grandes sections de Maternelle)		140,00 €
	-à partir du 2 ^{ème} enfant inscrit -à partir du 1 ^{er} enfant si représentant légal bénéficiaire du RSA	106,00 €
INSTRUMENT (30 mn) + Formation Musicale (FM) (1h)		324,00 €
	-à partir du 2 ^{ème} enfant inscrit -à partir du 1 ^{er} enfant si représentant légal bénéficiaire du RSA	227,00 €
INSTRUMENT (45 mn) + Formation Musicale (FM) (1h)		440,00 €
	-à partir du 2 ^{ème} enfant inscrit -à partir du 1 ^{er} enfant si représentant légal bénéficiaire du RSA	303,00 €
PRATIQUE INSTRUMENTALE SUPPLEMENTAIRE (selon places disponibles): - Instrument, chants musiques actuelles ou lyrique *	30 min	234,00 €
	45 min	315,00 €
INSTRUMENT/CHANT* (Lycéens, Étudiants, Elèves ayant validés la fin de 1 ^{er} cycle FM)	30 min	262,00 €
	45 min	371,00 €
PRATIQUES COLLECTIVES UNIQUEMENT : - ENSEMBLES INSTRUMENTAUX, FORMATION MUSICALE - ATELIER COURS CHANT MUSIQUES ACTUELLES (semi-collectif, minimum 6 élèves)		150,00 €
	-à partir du 2 ^{ème} enfant inscrit -à partir du 1 ^{er} enfant si représentant légal bénéficiaire du RSA	115,00 €

Pour certains instruments, en fonction des places disponibles, cours groupés par 2 :

INSTRUMENT/CHANT MUSIQUES ACTUELLES (30 mn) par groupe de 2+ FORMATION MUSICALE (par élève selon instrument et places disponibles)	30 min	209,00 €
INSTRUMENT/CHANT MUSIQUES ACTUELLES EN GROUPE DE 2 (par élève et selon instruments et places disponibles)	30 min	178,00 €
DECOUVERTE D'UN INSTRUMENT POUR LES ELEVES EN EVEIL MUSICAL (grande section)	30 min	29,00 € (pour 1 mois)



TARIFS ECOLE DE MUSIQUE 2023/2024

Communauté de Communes du Pays de Sommières

Adultes

Année

INSTRUMENT/CHANT (30 mn) + FORMATION MUSICALE (1h)		365,00 €
	<i>bénéficiaire du RSA, AAH et demandeur d'emploi</i>	324,00 €
INSTRUMENT/CHANT (45 mn) + FORMATION MUSICALE (1h)		496,00 €
	<i>- bénéficiaire du RSA, AAH et demandeur d'emploi</i>	436,00 €
INSTRUMENT /CHANT SANS FORMATION MUSICALE INSTRUMENT/CHANT SUPPLEMENTAIRE (selon places disponibles)	30 mn	309,00 €
	<i>- bénéficiaire du RSA, AAH et demandeur d'emploi</i>	264,00 €
	45 mn	431,00 €
	<i>- bénéficiaire du RSA, AAH et demandeur d'emploi</i>	370,00 €
PRATIQUES COLLECTIVES UNIQUEMENT : - ENSEMBLES INSTRUMENTAUX, FORMATION MUSICALE - ATELIER COURS CHANT MUSIQUES ACTUELLES (semi-collectif, minimum 6 élèves)		175,00 €
	à partir du 2ème ensemble	73,00 €

En fonction des places disponibles, il est proposé aux Adultes des cours de chant par groupe de 2 moyennant les tarifs suivants (par élève):

CHANT par groupe de 2 + FORMATION MUSICALE (par élève)	30 min	293,00 €
CHANT par groupe de 2 (par élève)	30 min	246,00 €

- 1- Formation musicale obligatoire pour tous les enfants inscrits dans le cursus de l'enseignement instrumental. Seuls les lycéens et les étudiants peuvent accéder à la pratique d'un instrument sans formation musicale
- 2- Ensembles instrumentaux gratuits pour les enfants et les adultes* qui suivent un cours d'instrument (adulte: payant à partir d'un deuxième ensemble) selon places disponibles et niveau instrumental
- 3- L'école se réserve le droit d'annuler l'ouverture d'un cours, si elle estime que le nombre d'inscriptions pour celui-ci n'est pas suffisant

*Chants musiques actuelles: à partir de 10 ans

*Chant lyrique: à partir de 16 ans

Modalités de paiement :

Le tarif de l'inscription de l'année scolaire comprend la pratique instrumentale, la formation musicale (FM), et/ou la musique d'ensemble, ainsi que les droits pour la copie (SEAM). Il est possible de ne choisir que la musique d'ensemble ou la FM, dans ce cas, l'élève acquitte le tarif cours collectif.

Le paiement s'effectue

soit par :

- chèque à l'ordre de la régie de recettes l'Ecole de Musique,
- chèque-vacances ANCV (pas de rendu de monnaie),
- numéraire
- carte bancaire via l'espace famille DuoNET

Afin d'accorder des facilités de paiement aux familles, il est possible de fractionner le règlement soit par :

- prélèvement automatique effectué à chaque trimestre le 15 novembre, le 15 février et le 15 avril de l'année scolaire en cours
- virement échelonné de une à six fois sur la période novembre à avril de l'année en cours (contacter le service des finances à la CCPS au 04.66.77.09.63 pour la mise en place)

Les tarifs sont annuels et ne font l'objet de remboursement que dans les conditions précisées dans le règlement intérieur de l'école de Musique.